Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20220829-DEC2022-092-AU Date de télétransmission : 29/08/2022 Date de réception préfecture : 29/08/2022

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE CANTON DE DOMONT COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/092

DECISION DU MAIRE

Contrat de prestation Journée peinture « Place des Arts » - 18/09/2022

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de prestation conclu avec l'association « LES COULEURS DE L'ART » sise 3 allée Hélène Boucher, 95250 BEAUCHAMP, pour l'organisation de la manifestation « JOURNEE PEINTURE SUR LE MOTIF » intitulée « PLACE DES ARTS », le dimanche 18 septembre 2022 entre 8h30 et 18h00, à Saint-Prix, dans le cadre de la Journée du Patrimoine, d'un montant de 600,00 € net de taxe.

CONSIDERANT qu'il est entendu que l'organisateur assumera les prestations suivantes : la communication, la mise en place matérielle de l'évènement, la collation de bienvenue, le cocktail de clôture (sous réserve des consignes sanitaires en vigueur) et les récompenses enfants.

DECIDE

Article 1^{er}: Autorise la signature du contrat de prestation conclu avec l'association « LES COULEURS DE L'ART » sise 3 allée Hélène Boucher, 95250 BEAUCHAMP, pour l'organisation de la manifestation « JOURNEE PEINTURE SUR LE MOTIF » intitulée « PLACE DES ARTS », le dimanche 18 septembre 2022 entre 8h30 et 18h00, à Saint-Prix, dans le cadre de la Journée du Patrimoine, d'un montant de 600,00 € net de taxe.

Article 2: La dépense sera imputée à l'article 6232 – gestionnaire Culture.

<u>Article 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 26/08/2022

